



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE JONZIER-EPAGNY  
(74520)

<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	Feuillet n°2026 -
<b>Séance du 20 mars 2026</b>	
<b>Nature de l'acte :</b>	<b>Délibération n° 20260320 – 017</b>

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à 19H00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie.

**Présents :** Michel MERMIN, Rémi LAFOND, Virginie MOURIER, Vincent RONAT Anne EYCHENNE, Rafaëlle SIBIO, Vanessa GRANDJON NAVILLE, Margaux SCHAAR, Boris LABOURIER, Lionel TERRAIL, Julien SAUVAL, Aurélie BOUTEILLE

**Procurations :** Téo EGIDO-PENALVER à Michel MERMIN, Hélène JOLY à Lionel TERRAIL et Céline TARDY-RICHARD à Anne EYCHENNE.

**Absents excusés :** Téo EGIDO-PENALVER, Hélène JOLY et Céline TARDY-RICHARD.

A été nommé secrétaire : Rémi LAFOND

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15
<b>Date de la convocation</b>		
16/03/2026		
Acte rendu exécutoire après télétransmission, le		
Publication le		
Les signatures suivent au registre		

**Objet : Election des adjoints :**

Le Conseil Municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article. L2122-1 et suivants,

**Vu** la délibération approuvant la création de quatre postes d'adjoints au maire, en application de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales,

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à l'élection de quatre maires adjoints,

**Considérant** que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

**Considérant** que les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner,

**Considérant** la liste de candidature conduite par Rémi LAFOND,

**Après dépouillement les résultats sont les suivants :**

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

La liste conduite par Rémi LAFOND a obtenu 15 voix.

**SONT ELUS** adjoints au maire de la commune de Jonzier-Epagny selon le rang ci-après indiqué et sont immédiatement installés dans leurs fonctions :

- 1<sup>er</sup> adjoint : Monsieur Rémi LAFOND
- 2<sup>ème</sup> adjointe : Madame Virginie MOURIER
- 3<sup>ème</sup> adjoint : Monsieur Vincent RONAT
- 4<sup>ème</sup> adjointe : Madame Anne EYCHENNE

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire

**Le Maire  
M. MERMIN**